



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>27 juin 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>30</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>37</b> dont : <b>7 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS)

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

#### Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_117 : Urbanisme - Prescription de l'abrogation des cartes communales**

#### Urbanisme - Documents d'urbanisme

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

*Vu la délibération du conseil municipal de Bussières-et-Pruns, en date du 21 septembre 2005, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Chaptuzat, en date du 4 février 2011, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal d'Effiat, en date du 8 avril 2005, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Mons, en date du 10 novembre 2005, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Montpensier, en date du 29 septembre 2005, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Agoulin, en date du 9 octobre 2007, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Clément-de-Régnat, en date du 2 avril 2010, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Sardon, en date du 25 janvier 2006, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération du conseil municipal de Villeneuve-les-Cerfs, en date du 5 janvier 2007, approuvant la carte communale,*

*Vu la délibération n°2025\_061 en date du 25 mars 2025 portant arrêt du projet de PLUi-H,*

*Vu la délibération n°2025\_094 en date du 28 avril 2025 portant arrêt du projet de PLUi-H après avis des communes,*

*Considérant qu'une partie des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la communauté de communes sont des cartes communales,*

Il est proposé de prescrire l'abrogation des cartes communales. Cette disposition donnera lieu à une enquête publique, dans les mêmes délais que le PLUi-H.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la prescription de l'abrogation des cartes communales sur le territoire de Plaine Limagne,**
- **d'autoriser l'ouverture d'une enquête publique dans les mêmes conditions que celles définies pour le PLUi-H,**
- **d'autoriser le président à signer tout document afférent à ce dossier.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

*Signé électroniquement*